

Notes sur ces assolements

*Première année de l'assolement de 5 ans.*—Culture fumée et sarclée. Sur cette sole on cultive, en premier lieu, le blé d'Inde à enlilage, là où le climat le permet, c'est-à-dire partout dans la province à l'exception des localités situées au nord-est d'une ligne courant nord-ouest et sud-est et séparant les comtés de Montmorency et de Bellechasse de ceux de Charlevoix et de Montmagny, sans délimitation absolument stricte, localités où cette culture est généralement plutôt précaire. On y cultive aussi les fourrages destinés à être consommés en vert par le bétail ou à être récoltés à demi-mûrs pour en faire du foin. Ces fourrages sont composés d'un mélange résultant d'un semis de grains, pois, lentilles et avoine. On y cultive encore des pommes de terre, des choux de Siam et autres racines, les choux de Sir étant surtout recommandés. Toutes ces cultures contribuent au maintien de la fertilité du sol vu qu'elles demandent une forte fumure et à la destruction des mauvaises herbes, par le sarclage; même les fourrages verts qui, par leur lait qu'on les fauche avant leur maturité, empêchent les mauvaises herbes qui pourraient les accompagner de mûrir leurs graines.

*Deuxième année de l'assolement de 5 ans.*—Céréales avec semis de grains fourragères composés de 10 lbs de petit trèfle rouge, de 3 lbs de trèfle alsacien de 1 lb de trèfle blanc et de 10 lbs de mil.

*Troisième année de l'assolement de 5 ans.*—Foin composé en grande partie de trèfle devant être fauché en pleine floraison.

*Quatrième année de l'assolement de 5 ans.*—Foin composé surtout de mil devant être fauché en pleine floraison.

*Cinquième année de l'assolement de 5 ans.*—Pâturage. On doit diviser les pâturages en plusieurs enclos dont chacun peut être rasé par le bétail en une semaine, afin d'avoir toujours une succession d'herbe fraîche à lui donner. La partie de la ferme ainsi soumise à l'assolement de cinq ans fournit aux animaux les pâturages de printemps et d'été.

*Première année de l'assolement de 3 ans.*—Blé d'Inde avec la restriction mentionnée plus haut; fourrage vert pour suppléer aux pâturages vieillissés ou défectueux, pendant l'été.

*Deuxième année de l'assolement de 3 ans.*—Céréales avec semis de graines fourragères tel que mentionné plus haut.

*Troisième année de l'assolement de 3 ans.*—Foin ou pâturage, suivant le besoin.

La partie de la ferme ainsi soumise à l'assolement de trois ans fournit les fourrages pour l'été et l'automne et le pâturage pour l'été. Des expériences se poursuivent qui, avant longtemps, nous permettront de dire si la luzerne, légumineuse fourragère d'une grande valeur, peut être cultivée d'une manière profitable dans notre province, et dans quelles localités elle pourra l'être.

Le fumier; sa valeur; sa préparation; sa conservation; son emploi.

Dans cette rotation, le fumier et, comme complément, les engrais chimiques, jouent un rôle des plus importants. Il est donc intéressant de faire quelques remarques à leur sujet avant de passer à la question du bétail à lait.

Une bonne fumure ne peut être donnée qu'au moyen de toutes les matières de rebut et des déjections animales ramassées sur la ferme et bien préparées et bien conservées. Elle comporte aussi un complément de matières fertilisantes étrangères qui remplacent la partie des récoltes que les animaux ont gardées pour se nourrir et produire leur rendement en lait. En effet, il ne faut pas oublier que le bétail, en consommant les fourrages et les grains, s'en assimile la substance dans la proportion d'environ 15 pour 100 et rend presque tout le reste, c'est-à-dire 85 pour 100 à la terre sous forme de fumier.

Pour bien préparer et bien conserver les fumiers, il y a des précautions à prendre. La partie liquide du fumier, l'urine, est très riche, mais est malheureusement presque toujours perdue chez la plupart de nos cultivateurs. Pour la retenir, il faut la faire absorber par une litière; ainsi le fumier est enrichi d'autant. Pour litière, il faut employer la paille le moins possible, car celle-ci, bien préparée, peut former une bonne partie de la nourriture du bétail. Mais,